



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Publié le 27/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 32 - Actualisation de Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi d'adjoint technique (Médiateur voirie) et suppression d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au sein du service Voirie Propreté du Département des Mobilités

Délibération n° 008112

Actualisation de Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi d'adjoint technique (Médiateur voirie) et suppression d'1 emploi d'animateur (médiateur environnemental) au sein du service Voirie Propreté du Département des Mobilités

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	02/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est proposé l'actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi d'adjoint technique (médiateur voirie) et la suppression d'un emploi d'animateur (médiateur environnemental) au sein du service Voirie Propreté du Département des Mobilités. Cette évolution concerne le budget principal et représente une économie de dépenses de personnel à hauteur de 10 k€.

I. Département des Mobilités

Par délibération en date d'avril 2025 et suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois il avait été créé un emploi d'animateur (médiateur environnemental) afin de renforcer les missions de médiation dans le domaine de la voirie. Ce poste n'a jamais été pourvu et après analyse des besoins et réorganisation du Département des Mobilités validée en Comité Social Territorial en date du 7 octobre 2025, il s'avère que le profil requis correspond à un emploi d'adjoint technique.

Les missions consistent en effet principalement à :

- Sensibilisation la population à la propreté en milieu urbain,
- Participer à la préparation de documents de communication en vue de la médiation,
- Alimenter les distributeurs canins selon la nécessité,
- Exercer des missions de surveillance de la propreté des espaces publics et sensibilisation des usagers (repérer les pollutions et dégradations des espaces publics, rendre compte à sa hiérarchie),
- Participer occasionnellement à l'ensemble des activités du service (nettoyement manuel Viabilité Hivernale, nettoyage des graffitis ...).

Il est donc proposé de supprimer 1 emploi d'animateur (médiateur environnemental), filière animation, catégorie B et de créer 1 emploi d'adjoint technique (médiateur voirie), filière technique, catégorie C, grade de référence adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet dans les effectifs de la Ville de Besançon.

Cette évolution d'emploi représente une économie de dépense de personnel à hauteur de 10 K€.

II. Budget Principal

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Emplois Fonctionnels		1	1		1	1
Directeur général adjoint	A	1	1		1	1

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Filière administrative		252	251		252	251
Administrateurs Territoriaux	A	2	2		2	2
Attachés Territoriaux	A	75	75		75	75
Rédacteurs Territoriaux	B	81	81		81	81
Adjointes administratifs territoriaux	C	94	93		94	93
Filière animation		473	83		472	82
Animateurs territoriaux	B	59	59	-1	58	58
Adjointes territoriaux d'animation	C	414	24		414	24
Filière culturelle		172	168		172	168
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	10	10		10	10
Bibliothécaires territoriaux	A	11	11		11	11
Conservateurs territoriaux des bibliothèques	A	0	0		0	0
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	9	9		9	9
Directeurs établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	1	1		1	1
Professeurs territoriaux enseignement artistique	A	10	10		10	10
Assistants Territoriaux Enseignement Artistique	B	3	3		3	3
Assistants Territoriaux Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	58	56		58	56
Adjointes du patrimoine territoriaux	C	70	68		70	68
Filière médico-sociale		150	148		150	148
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	1	1		1	1
Infirmiers Territoriaux en Soins Généraux	A	1	1		1	1
Médecins territoriaux	A	2	1		2	1
Puéricultrices territoriales	A	5	5		5	5
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	140	139		140	139
Moniteur éducateur et intervenant familial	B	1	1		1	1
Filière Médico-technique		4	4		4	4
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	A	3	3		3	3
Péd Pod Erg Psy Ort Tec Man Pré Diét Ter	A	1	1		1	1
Filière Sécurité (Police Municipale)		70	70		70	70
Chef de service de Police Municipale	B	6	6		6	6
Agents de police municipale	C	64	64		64	64
Filière Sociale		158	141		158	141

Filière Cadre d'emploi ou métier	Cat.	Emplois ouvert au 01/01/2025	dont emplois à Temps Complet	Evolution	Emplois ouverts après mise à jour	dont emplois à Temps Complet
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	8	8		8	8
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	37	37		37	37
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	C	111	94		111	94
Agents sociaux territoriaux	C	2	2		2	2
Filière sportive		30	30		30	30
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	5	5		5	5
Educateurs territoriaux des APS	B	25	25		25	25
Filière technique		853	802		854	803
Ingénieurs territoriaux	A	32	32		32	32
Techniciens territoriaux	B	62	62		62	62
Agents de maîtrise Territoriaux	C	80	80		80	80
Adjointes techniques territoriaux	C	679	629	+1	680	630
SOUS-TOTAL Budget Principal		2167	1696		2163	1698

En application du statut de la fonction publique, l'ensemble de ces emplois ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires, conformément aux articles L311-1 à L311-3 du code général de la Fonction Publique.

Toutefois, et par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi défini pour le poste en recrutement, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par les délibérations en vigueur.

Le recrutement de contractuels pourra ainsi intervenir après que les mesures de publicité réglementaires auront été engagées afin de pourvoir l'emploi par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire, ou de recrutement d'un lauréat du concours correspondant. A cet effet, il aura été procédé à une large publicité.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil Municipal :

- **approuve la suppression d'1 emploi d'animateur au sein du service Voirie Propreté du Département des Mobilités,**
- **approuve la création d'1 emploi d'adjoint technique au sein du service Voirie Propreté du Département des Mobilités,**
- **approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et suppressions intervenant sur le budget principal,**
- **autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Ville de Besançon, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique,**
- **autorise Mme La Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.**

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions*: 9

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT